

Compte rendu du Conseil Municipal
Vendredi 04 mars 2016

Présents: Michel Rambaud, Jean-François Estachy, Nicolas Aubin,
Dominique Bonjour, Philippe Estachy, Ludovic Disdier, Jean-Luc Boudouard, Pierre
Guillemain, Gerard Perrier, Marie Josée Garnier,
Pouvoir : Thierry Rosati à Dominique Bonjour
Secrétaire de séance : Marie-Josée Garnier

Début de séance : 20h30

Indemnités adjoints :

Suite au rejet du contrôle de légalité pour erreur de pourcentage la délibération est reprise conformément à la dernière circulaire s'y rapportant.

Pluvial Bas du village :

Création du réseau des eaux pluviales du lotissement du Grand Champ, les égouts puis l'électricité depuis le transformateur.

Le Conseil Départemental subventionne à hauteur de 30 733,00€ pour un réseau de récupération des eaux de pluie.

Pour rappel il y avait les devis des entreprises AMCV, CEAS et ANDRE TP présenté succinctement.

La commission d'appel d'offre s'étant prononcée sur le devis d'ANDRE TP le 15 février 2016

Pluvial Lotissement Gaudy :

Il est nécessaire de raccorder les pluviales du lotissement GAUDY à l'Avance,

Pour ce faire il faut passer sur le terrain de Monsieur André ALLARD. En conséquence une servitude sera signée avec celui-ci qui a d'ores et déjà donné son accord. Les fournitures seront globalisées avec les travaux du lotissement Le Grand Champ. Les travaux étant effectués par l'agent communal.

Location du gîte vacant :

Les travaux devant se terminer fin mars 2016, il propose de décider du prochain locataire. La liste des demandeurs ayant été examinée par le conseil celui propose d'attribuer le gîte à Madame Sarah BONNEFONT et Monsieur HUISSOUD Bastien.

D'autre part le Maire propose la révision du loyer pour un montant de 420,00€ compte tenu des travaux importants mis en œuvre de remise aux normes

Signature convention d'entente communautaire concernant les modalités de répartition des coûts relatifs aux dotations en eau potable depuis la Source du Dévezet :

La délibération prise en conseil communautaire en date du 7 décembre 2015 concernant la convention de répartition des coûts relatifs aux dotations en eau potable depuis la source du Dévezet est approuvée par le conseil.

Modification des statuts de la communauté de communes de la Vallée de l'Avance :

La modification des statuts de la communauté de communes de la vallée de l'avance est la suivante :

- le bloc des compétences obligatoires : conduite d'actions d'intérêt communautaire, SCOT et schéma de secteur
- le bloc des compétences facultatives : gestion et distribution des sources de Dévezet pour l'alimentation en eau potable des communes.

Ouverture du quart des crédits ouverts l'année précédente :

Comme chaque année avant le vote du budget, des crédits d'investissement sont ouverts avant le vote du budget : la somme de 1975,68€ est affectée à l'article 2051 et 2402,67€ est affectée à l'article 2138

Ecole protection piliers :

La protection des piliers de l'école en sapin est de 1080€ au lieu de 1440€.

L'adhésion aux « Maires ruraux de France » est acceptée pour 100€.

Un point est fait sur la médiation dont la mise en place du règlement intérieur.

Pour régulariser une situation antérieure, il est nécessaire de valider le temps de travail par cycle pour répondre aux spécificités des tâches (ATSEM, nettoyage des locaux, garderie, cantine) réalisés autour de l'école.

Concernant le recensement, la commune a perdu 20 habitants.

Monsieur CLERICO refuse le compteur erdf Linky.

La dématérialisation des documents vers la préfecture et la trésorerie va être mise en place. Les frais sont de 294€ pour 3 ans pour la plateforme, 216€ pour la création du compte et 306€ pour la clef.

Les travaux de vitrage concernant la salle maternelle, l'étage de l'école et du gîte sont proposés pour un montant de 1564,32€.

La séance est levée à 00h00.

Le Maire,
Dominique BONJOUR

